

COMMUNE  
DE  
SAINT-DENIS-DE-CABANNE



42750

## Location vidéo projecteur

Le matériel est prêté gratuitement à un responsable d'association dionysien.

Le représentant communal : Monsieur Cédric BERAUD – conseiller municipal – 06.81.52.97.31

M.....

Responsable de .....

Adresse .....

Tél .....

Déclare avoir reçu les consignes d'utilisation et pris possession de cet appareil pour le compte de :

.....

Du .....au .....

Du.....au.....

Accepte la responsabilité de rendre ce matériel à la date prévue ci-dessus, en bon état.

Remet un chèque de caution de 300 euros à l'ordre du Trésor Public, le chèque sera rendu si aucun dégât n'est constaté. Dans le cas contraire, la responsabilité du signataire sera engagée pour régler le montant de la réparation.

Le contrôle sera fait par Monsieur Cédric BERAUD.

Saint Denis de Cabanne le

« Lu et approuvé »

Signature

le Maire

R. VALORGE